Débat des orientations budgétaires 2015

Préambule réglementaire :

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le débat des orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs Etablissements publics administratifs et les groupements comprenant une commune de plus de 3.500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

Un contexte financier national contraint :

La Loi de programmation des finances publiques pour 2014/2019, les Lois de Finances rectificatives pour 2014 et pour 2015 dessinent un cadre financier particulièrement contraint dans lequel doit désormais s'inscrire l'action municipale.

Parmi les mesures les plus importantes, il convient de rappeler la baisse drastique des dotations de l'Etat annoncée pour la période 2014-2017.

A Boucau, pour l'exercice 2015, la baisse de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à près de 142 000 € (le montant de la baisse de DGF en 2014 était de 107 420 €).

En outre, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunautaires et Communales (FPIC) institué par la Loi de Finances pour 2012 poursuit sa montée en puissance.

Il est rappelé que ce dispositif consiste à prélever une partie des ressources fiscales des communes et EPCI considérés plus riches que la moyenne et à la reverser aux communes et groupements considérés comme les plus défavorisés selon des critères de potentiel financier par habitant, de revenu par habitant et d'effort fiscal.

Pour mémoire, le montant de la part versée par Boucau au titre de ce fonds s'est élevé à 40 806 € en 2014.

La somme prélevée pour 2015 n'est pas encore connue à ce jour. Enfin, la Loi de Finances pour 2015 prévoit la revalorisation des bases d'imposition de 0.9 % mais également une diminution des compensations fiscales de 5 %.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2014

Après adoption du compte administratif 2014, les résultats sont les suivants :

Fonctionnement:

Dépenses : 7 151 798,72 €
 Recettes : 7 655 515,01 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 503 716,29 €

Excédent de fonctionnement reporté 2013 : 278 302,43 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 782 018,72 €

Investissement:

- Dépenses : 2 452 378,28 € (dont déficit d'investissement reporté 2013 de 277 436, 59 €)

Recettes: 2 073 851,34 €

Déficit d'investissement 2014 : 378 526,94 €

Restes à réaliser en dépenses 2014 : 1 142 506 € Restes à réaliser en recettes 2014 : 1 013 269 €

Déficit des restes à réaliser : 129 237 €

Soit un besoin de financement : 507 763,04 €.

Après affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement, le résultat de fonctionnement à reporter pour 2015 est de 274 254,78 €.

La capacité d'autofinancement brute 2014 est de 764 429 €. Pour mémoire, elle était de 837 026 € en 2013 soit 105 € par habitant. La moyenne nationale pour les Communes de la même strate est de 181 € par habitant (sources DGCL).

Cette détérioration est à constater au niveau de la capacité d'autofinancement nette qui était de 928 818 € en 2008 et s'élève à 185 136 €.

Ainsi, une dégradation continue de la capacité d'autofinancement est à constater.

Concernant l'endettement, l'encours s'élève au 31 décembre 2014 à 7 210 573 €.

Le ratio d'endettement, correspondant au nombre d'années que la Commune consacrerait à rembourser sa dette avec sa capacité d'autofinancement brute, s'élève à 9,4 ans.

Il est précisé que le seuil critique est de 9,8 années...

Ainsi, au vu des éléments liés au contexte législatif de rigueur et à la gestion passée, il se confirme que la Commune dispose de marges de manœuvre très restreintes pour investir.

Les orientations 2015 :

L'exercice budgétaire 2015 va se décliner autour de trois priorités définies dans le cadre de nos engagements de campagne :

I-LES OBJECTIFS

- Rendre le Bas Boucau plus attractif,
- Boucau au plus proche de ses administrés : réfection des routes et trottoirs avec accessibilité et actions sociales
- Le développement durable au Cœur des actions pour Boucau

1/ Rendre le Bas Boucau plus attractif:

Le Bas Boucau constitue le cœur historique et culturel de la cité.

Cela va se traduire dès 2015 par la fin des **travaux d'aménagement des places Sémard et Péri** pour un coût résiduel de 994 371 € (coût total de l'opération de 1 122 392 €). A ce titre la Commune va percevoir 160 000 € de l'ACBA (40 000 € ayant déjà été versés en 2014) 69 267 € du Département au titre du Contrat de Territoire et 50 000 € du Département dans le contrat d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage (au titre du règlement départemental d'intervention sur la voirie).

Cette opération d'aménagement va permettre de renforcer la fonction de centralité des places et renforcer l'attractivité commerciale (commerces + marché).

La cession de l'immeuble "la Terrasse" dans le cadre du projet de création d'un restaurant et des logements va procurer des recettes pour 240 000 € à la Commune. Monsieur le Maire regrette, comme il l'a déjà dit, que cet immeuble n'ait pas conservé ses activités initiales et historiques d'hôtel, bar, restaurant.

L'îlot Landaboure va permettre la création de 35 logements dont 14 logements locatifs sociaux (confiés à l'Office 64 de l'Habitat). Cette opération d'aménagement va permettre d'apporter près de 478 500 € de recettes à la Commune.

En 2015, la Commune va se voir rétrocéder par l'EPFL les propriétés Saadaoui (îlot Biremont phase 2) pour 496 509 € et Millox (16, rue Paul Biremont) pour 77 161 €.

Des réflexions sont en cours quant à leur devenir.

En 2015, la Commune qui a réglé à l'amiable **l'affaire GARCIA** par une transaction de 400 000 € (le juge en première instance a condamné la Commune à verser 611 960 €) a pour objectif de trouver un porteur de projets en vue de l'acquisition de cette propriété. Des démarches sont en cours.

Concernant les projets de rénovation urbaine qui vont être menés, il convient de souligner **l'îlot Biremont**, opération initiée par la majorité précédente qui ne devait rien coûter à notre Ville. Cette opération a ensuite été scindée en deux phases dont la première est portée par l'ACBA depuis un accord donné en décembre 2013.

Même si cette opération est portée financièrement par la Communauté d'Agglomération, la Commune de Boucau va l'accompagner en cédant à l'euro symbolique 1 806 m² de surfaces bâties, parking...

Parmi les opérations portées par l'ACBA, la mise en place du schéma global de réaménagement de Saint Bernard au quai du Bazé est primordiale pour l'aménagement et le développement des abords de la Cale.

La Commune prend une part active à cette réflexion d'aménagement en raison des enjeux économiques (portuaires...) urbains, environnementaux et de mobilité qu'elle représente.

Il s'agit notamment de valoriser l'interface Port-Ville.

Par ailleurs, la Commune envisage sur le bâtiment de la Poste la conclusion d'un bail à réhabilitation avec l'EPFL (qui assure le portage financier) et le PACT Pays Basque. Cette opération va permettre la réhabilitation de deux logements conventionnés ANAH (T2, T3).

Le montage envisagé est de conclure un bail d'une durée de 18 ans entrainant le rallongement de la durée de portage avec l'EPFL (de 12 à 20 ans). Cela va diminuer ainsi le remboursement annuel en le portant à 13 000 € (au lieu de 23 703 €).

Toutes ces opérations vont permettre à la Commune d'atteindre ses objectifs en matière de **production de logements sociaux** fixés par le Préfet. Pour mémoire, les objectifs à atteindre au regard des dispositions de la Loi SRU sont de 87 logements pour la période 2014–2016 (cf la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2014).

Cependant, cet objectif « préfectoral » ne permet pas d'atteindre l'objectif de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 sur lequel nous travaillons.

En outre, le montant de la pénalité au titre de la loi SRU pour Boucau s'élève à 42 038,39 € en 2015, cette somme venant en déduction des ressources fiscales de la Commune.

Enfin, la Commune entend poursuivre son action de lutte contre l'habitat indigne.

2/ Boucau au plus proche de ses administrés : réfection des routes et trottoirs avec accessibilité et actions sociales

Sur le plan social, en 2015, des études vont être lancées suite à la vente à Eiffage, en vue du réaménagement des locaux du CCAS. L'objectif est de créer un espace répondant aux normes d'accessibilité, offrant un accueil de qualité, garantissant la confidentialité et répondant aux besoins des services du CCAS et de ses partenaires (MSD, PMI...)

La volonté de la Municipalité est de favoriser les **nouvelles solidarités en développant des actions intergénérationnelles**. Une réflexion est en cours en partenariat avec le Centre Social « Dou Boucaou » sur ses missions pour parvenir à créer un centre social (au sens réglementaire). Un **Projet Educatif de Territoire (PEDT**) sur l'ensemble des actions en direction de l'enfance jeunesse est également en réflexion.

Cette volonté de cohérence « socio-éducative » permet une meilleure lisibilité de l'action municipale auprès des financeurs (CAF...)

Concernant les **établissements scolaires**, dans ce contexte de sortie de REP, la Municipalité entend apporter son soutien en matière d'éducation, en favorisant l'équipement numérique des écoles primaires. Pour mémoire, l'école Paul Langevin va se voir dotée dès 2015 d'une classe mobile supplémentaire (12 postes) et de 6 ordinateurs portables + un vidéo projecteur pour un coût de 21 000 € TTC.

A ce titre, une subvention a été sollicitée au titre de la DETR.

Le futur collège, financé par le Conseil général doit être livré fin 2015. Monsieur le Maire précise que, contrairement à ce qui a été mentionné sur la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux, le terrain sur lequel est édifié le bâtiment n'a pas été apporté par la commune. Il précise que la Commune avait favorisé les négociations et la transaction entre le propriétaire privé et le Département. Cependant, la nouvelle municipalité a découvert qu'elle doit aménager, à sa charge exclusive, les abords de l'établissement. Le coût de ces travaux visant notamment à renforcer la sécurité s'élève à près de 350 000 € TTC.

Dans le domaine de **la vie associative et la culture**, la Municipalité souhaite reconduire l'enveloppe de subventions allouées aux associations, reflet du dynamisme des Boucalais dans les conditions de l'exercice précédent (559 187 € en 2014). Il ne prend pas d'engagement pour 2016.

Malgré le contexte budgétaire tendu, la Commune souhaite confirmer son soutien au tissu associatif. Pour ce faire, une réflexion est en cours dans le cadre de l'organisation des services techniques pour créer un service « fêtes et cérémonies » (agents affectés principalement à l'appui technique pour l'organisation des manifestations et festivités).

En matière culturelle, la Commune entend reconduire son partenariat avec la Scène Nationale. Des discussions sont en cours pour étoffer la programmation faite à l'Apollo pour un même niveau de subvention annuel (72 000 €).

Afin de redonner au lieu toute son attractivité, il est envisagé de réaliser dès 2015 quelques travaux prioritaires d'embellissement (peinture du hall d'entrée, des accès et du bar foyer, réfection des sanitaires, reprise des éclairages...). Des démarches sont menées en vue d'obtenir des financements pour la réfection de cette salle culturelle, reconnue par l'Agglomération et le Ministère de la Culture. Monsieur le Maire fait état d'une rencontre récente avec Monsieur BURUCOA, Directeur de la Scène Nationale. L'acoustique de la salle est reconnue. Il y a quelques mois, deux représentants du Ministère de la culture avaient visité la salle et avaient reconnu son intérêt à la fois pour son acoustique et sa situation géographique (Sud des Landes).

Parmi les priorités 2015, figure **la volonté de rendre Boucau plus accessible**. Les travaux de la commission accessibilité vont débuter prochainement.

L'accessibilité se traduit également par la volonté d'engager des crédits pour la réfection de la voirie (rues et trottoirs).

Une estimation des priorités est faite à ce jour pour près de 150 000 €.

Les arbitrages, lors de la préparation budgétaire, permettront de déterminer le niveau d'investissement qui pourra être retenu.

Des travaux pour une extension du columbarium sont également prévus (10 000 €).

Enfin, pour faciliter l'accès des Boucalais aux services publics, il est envisagé de réaliser une refonte du site web de la Commune.

3/ Le développement durable au cœur des actions pour Boucau

La volonté de la Commune est de faire de **Boucau une Ville d'avenir et de qualité**. Pour ce faire, la Commune entend tenir une place active dans les débats sur les enjeux environnementaux au sein de l'Agglomération.

Au quotidien, les actions de la Commune doivent se porter sur des opérations visant à **réduire les dépenses énergétiques** et à proposer aux Boucalais des services tels que la mise en place d'une borne de recharge des véhicules électriques sur la Place Sémard (12 000 € dont 80 % financés par le SDEPA).

Dans le cadre du renouvellement du parc des véhicules municipaux, une réflexion est en cours pour l'acquisition ou la location d'un véhicule électrique dès 2015.

Un panneau d'affichages lumineux sera installé sur la place Sémard.

Une aire de stationnement pour le covoiturage et le ferroutage est également prévue ainsi que des emplacements pour les vélos près de la gare.

De plus, la Commune entend poursuivre dans le cadre des pratiques engagées au sein des « espaces verts » la politique zéro-phyto.

Enfin, un recrutement est en cours pour deux agents qualifiés au sein de ce service.

II- LES MOYENS

Pour atteindre ses objectifs, les moyens que la Commune entend mettre en œuvre sont :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité, à l'instar des premières mesures prises dès 2014 : reprise de l'éclairage public en régie (-40 000 €), diminution de 15% des indemnités de fonction du Maire et des adjoints (-21 480€). Cela pourra se traduire également par une recherche d'économie par la systématisation des procédures de mise en concurrence pour toute commande, la constitution de groupement de commandes (ex : fourniture de gaz avec le SDEPA).
 - La démarche engagée par l'ACBA pour la mise en place d'un schéma de mutualisation devrait permettre également de dégager des marges de manœuvre. Il précise que l'ensemble des chefs de services des 5 villes et de l'Agglomération ont été associés à cette démarche.
- La stabilisation de la fiscalité à son niveau actuel afin de ne pas peser sur le budget des ménages. La volonté étant d'assurer une équité fiscale, la Commune peut compter néanmoins sur la progression dynamique de ses bases physiques. Au vu de la notification des bases pour 2015, le produit fiscal attendu supplémentaire, sans augmenter les taux, s'élève à +74 463 € auquel s'ajoutent 12 535 € (avant dégrèvement), suite à la décision de majorer la taxe d'habitation de 20 % pour les résidences secondaires.

Une hausse de 19 664 € est également à constater sur les allocations compensatrices.

- La volonté de recourir raisonnablement à l'emprunt afin de contenir au mieux l'endettement.

Ainsi ces orientations préfigurent la volonté de présenter un budget maîtrisé mais qui réponde aux besoins des Boucalais.

Monsieur Albert MATON dit à Monsieur le Maire que c'est normal qu'il ait rappelé le contexte financier pour les nouveaux élus. Il précise qu'il savait qu'avec la baisse des dotations de l'Etat, qu'il a rappelée, la réforme des rythmes scolaires, les fonds de péréquation, que le manque pour la commune serait entre 200 000 € et 300 000 €.

Il ajoute qu'en raison d'une capacité d'emprunt limitée, il convient donc d'essayer d'agir sur d'autres facteurs afin de maintenir l'investissement à un niveau comparable aux exercices antérieurs mais il y reviendra.

Selon Monsieur Albert MATON, ce qui importe, c'est de regarder l'avenir avec les contraintes existantes. Rendre le bas Boucau plus attractif fait partie des priorités et est une urgence qu'il décrit depuis des années et tout ce qui va dans ce sens aura son accord à partir du moment où les décisions seront cohérentes avec une vue d'ensemble à terme sans les errements de l'ancienne majorité comme l'affaire Garcia. Il aurait été plus loin dans l'aménagement des places Sémard et

Péri ; en particulier la place Péri notamment en préemptant les deux maisons en face de cette place pour redonner un nouveau look à toute la zone.

Monsieur Albert MATON souligne qu'il souscrit à l'aménagement du schéma du port et en particulier les abords de la cale depuis les terrains de la Raffinerie du midi jusqu'au quai du Bazé avec il l'espère, l'appropriation par la ville, pour son développement, des nombreux terrains qui sont aujourd'hui propriété de la SNCF et de Total. C'est un discours qu'il tient depuis longtemps et qui, si la commune redevient un acteur privilégié dans ces acquisitions, permettront de rendre la zone portuaire attractive aussi. Ceci passe par de l'urbanisation, par la création de zones d'activités économiques pour petites et moyennes entreprises à forte valeur ajoutée sur des technologies innovantes mais par aussi des activités hôtelière et touristique, tout cela pour renforcer encore l'attractivité du bas Boucau autour des 2 places et de la gare.

Dans toute la démarche, Monsieur Albert MATON dit qu'il n'oublie pas aussi l'acquisition au fur et à mesure de tous les terrains de la SNCF le long de la rue Barsalère pour aussi redonner vie à la place du Colonel Fabien dont le regain d'activité commerciale doit être encouragé et même développé. Bien sûr, la proximité avec les concitoyens passe aussi par la réfection des routes et des trottoirs, la création chaque fois que l'occasion se présente de parkings à proximité du centre-ville. A ce sujet, il convient à nouveau de citer la rue Georges Lassalle dont la réfection semble au point mort, des nombreuses impasses ou routes privées dont il faut réfléchir à l'intégration dans le domaine public moyennant une participation des riverains et propriétaires.

Monsieur Albert MATON indique que tout cela ne peut se réaliser qu'avec des moyens. Il note avec satisfaction la stabilité de la fiscalité à son niveau actuel. A ce sujet, il demande à nouveau si la commission municipale des impôts s'est réunie depuis la nouvelle investiture. Cela amène aussi des revenus supplémentaires sans impacter la majorité des concitoyens mais permet de corriger des inégalités.

Il continue donc à proposer le maintien des taxes d'habitation et foncières à leur niveau actuel. Il faut donc chercher, non pas la maîtrise des dépenses de fonctionnement comme annoncé, mais dans la diminution des dépenses de fonctionnement pour dégager des marges pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement représentent 74 % du budget à plus de 7 100 000 €. Gagner 3 % à 5 % sur ce budget c'est ni plus ni moins que la valeur du manque qu'a la commune avec les restrictions budgétaires de l'Etat.

Monsieur Albert MATON dit qu'au risque de déplaire, il s'agit de jouer sur tous les grands postes de ces dépenses de fonctionnement en :

- Diminuant les charges à caractère général en particulier les énergies, les carburants, diverses fournitures, les budgets de maintenance, les fêtes et cérémonies,
- Ne pas obligatoirement remplacer tous les départs à la retraite en s'organisant autrement en regardant s'il n'y a pas des doublons, en mutualisation chaque fois que c'est possible.
- En centralisant au niveau de l'Agglomération des actions administratives,
- En examinant de manière stricte les subventions,
- Bref, faire la chasse à toutes ces dépenses pour essayer de dégager, en fonctionnement, de l'ordre de 200 000 à 300 000 € ce qui permettraient de limiter l'emprunt compte tenu de l'endettement de la ville mais aussi de continuer à investir de manière acceptable.

Il sait bien que s'attaquer aux dépenses de fonctionnent est une démarche difficile et ambitieuse mais c'est le prix à payer de l'élection de l'actuelle majorité.

Monsieur le Maire répond que si la Place Péri n'a pas été refaite c'est parce que cela aurait coûté plus cher à la Commune. Pour autant, il précise que ce n'est pas tout à fait exact. La seule chose qui n'a pas été bougée c'est l'intérieur de la place car il a été considéré que ce n'était pas nécessaire d'une part, et d'autre part que les buses actuellement en place, et qui devaient être remplacées par des buses d'un mètre, répondaient complétement aux normes.

Il indique que la rue et les trottoirs autour de la place ainsi que la rue de Montilla ont été rénovés. La Commune a fait des économies en gardant pour objectif de rendre une certaine attractivité à la place mais il faut faire en sorte d'y mettre des commerçants. Il rappelle à Monsieur MATON qu'il a voté contre l'hôtel. Il cite des exemples de réussite d'hôtel (à Urt, Mathin au quai Saint Bernard à Bayonne).

Monsieur Albert MATON répond qu'il y avait une problématique de stationnement.

Monsieur le Maire lui rétorque de ne pas jouer sur cet argument qui n'en est pas un et lui reproche de ne pas avoir réfléchi correctement à l'époque.

Monsieur Albert MATON pense que la place d'un hôtel serait plutôt sur les bords de l'Adour.

Monsieur le Maire poursuit sur l'achat des terrains appartenant à la SNCF et dit qu'il faudrait avoir de l'argent.

Le dossier sur les terrains Barsalère est en cours de traitement ainsi que celui sur l'acquisition de la gare.

Il souligne que la majorité défend la réalisation de parking de proximité. Au sujet de la rue Georges Lassalle, c'est compliqué certes mais le dossier est en cours de traitement.

Monsieur le Maire reconnaît que le défaut de cette équipe est de ne pas assez communiquer.

Quant à la baisse des moyens préconisée par Monsieur Albert MATON, il souhaite savoir comment procéder.

La Municipalité a, en effet, déjà renégocié les dépenses d'énergies et de fournitures. Pour le service « fêtes et cérémonies », il n'est pas possible de changer les choses en 8 mois. En ce qui concerne le personnel et les arrêts maladie, du travail a été réalisé, la dimension humaine ne se gère pas toujours avec les Euros.

Il rappelle que malgré l'absence de DGS, pendant plusieurs mois, il a été procédé à des restructurations et des étoffements, sans embauche, pour faire face au mal être des salariés. Il précise qu'il a également fallu faire face aux NAP. C'est un combat de tous les jours et il remercie ses adjoints et les chefs de services pour le travail effectué.

Monsieur le Maire souligne que sur les objectifs 2015, il y a beaucoup de choses qui ont été initiées précédemment et qu'il va falloir gérer. Il fait référence notamment à la phase 2 de l'îlot Biremont avec l'achat de la maison Saadaoui pour un montant de 500 000 €, l'achat de la maison Garcia pour 400 000 € et le financement des abords du collège pour 350 000 €.

Toutes ces opérations sont à financer et si la municipalité avait suivi le projet des places, initialement prévu, elle n'y serait pas arrivée.

Les faits sont là. Les marges d'investissement sont très amoindries car il faut solutionner les problèmes d'héritage.

Il souligne que c'est à la fin du bal que l'on paye l'orchestre!

Monsieur Gilles LASSABE revient sur l'amélioration et la réhabilitation du Bas Boucau qui est la priorité du groupe majoritaire. Il parle de l'importance qui est de lutter contre l'insalubrité pour pouvoir réhabiliter. Il précise que c'est ce qui a été effectué pour l'opération Lartigue, reprise par l'Office 64, bailleur social. Voilà une réponse précise pour améliorer le Bas Boucau. Il indique que la démarche engagée est d'inciter les propriétaires à vendre moins cher à un bailleur social et être ainsi exonérés de plus-values.

En ce qui concerne l'opération Garcia, il dit qu'il a fallu faire vite et une rencontre a déjà eu lieu avec des opérateurs. Il indique que la pleine terre vient de s'appliquer sur le Bas Boucau ce qui signifie que pour 100 m² de terre on ne tire que 60 m² habitables. Tous les projets récupérés sont caduques. Les textes avancent et la Ville se trouve coincée avec très peu de foncier pour faire du logement social. Il annonce que le permis de construire d'Eiffage a été signé récemment après de nombreuses modifications ainsi que celui de la Terrasse.

Pour des projets censés être finalisés, tout avance millimètre par millimètre.

Par rapport au quai du Bazé, une rencontre est prévue avec les trois prestataires afin de mettre en mesure les données qu'ils ont récoltées pour la mise en œuvre d'un ensemble plus cohérent. Il donne lecture des principaux axes du projet de schéma global.

Monsieur Gilles LASSABE souligne les contraintes liées à la question de la dépollution des terrains en bordure de quai. Il conclut sur le fait que des réunions sont régulièrement organisées à l'ACBA sur le quai du Bazé et l'îlot Biremont.

Monsieur Patrick ACEDO rappelle à Monsieur Albert MATON que la petite maisonnette de la Gare a été achetée pour 88 000 €, ce qui n'est pas une petite somme.

Il précise qu'une rencontre concernant la rue Georges Lassalle a eu lieu récemment à la mairie de Tarnos afin de relancer le projet. Celle-ci est partie prenante. Le Conseil Général a prévu au budget 100 000 € pour ce chantier. Il pense que le déménagement de la déchetterie amènera de « l'eau au moulin ».

Monsieur le Maire indique que les chantiers sont identifiés et en cours de traitement.

Monsieur Jean Pierre CRESPO pense que les baisses des dotations de l'Etat sont réelles. Elles sont là et il n'y a pas de fatalité. Beaucoup de municipalités se sont mobilisées mais elles n'ont pas obtenu gain de cause car elles n'étaient pas assez nombreuses. La Ville de Tarnos, par exemple, s'est battue et il regrette de ne pas avoir vu Monsieur le Maire s'élever contre cette mesure.

Monsieur Jean Pierre CRESPO revient sur les travaux des places Sémard et Péri. Il pense que sur la place Péri, il y a 50 ans que les travaux sont finis car rien ne va être réalisé dessus. Mais ce qui le surprend, c'est le refus de la majorité de diffuser un plan de financement. La nouvelle gouvernance se traduit par un manque d'informations sur les sujets importants. Il souligne l'absence d'un plan de financement.

Il poursuit en récapitulant les calculs de cette opération :

. Le montant est de 1 122 392 € TTC, avec peut-être, 88 000 € d'acquisition foncière, ce qui ramène le total à 1 034 392 €.

Il s'agit d'un copier /coller du projet qui avait été réalisé par le cabinet Nechtan. La participation de l'ACBA se monte à 400 000 € et celle du Conseil Général à 69 267 €.

Il reste à charge pour la Commune, 565 125 €.

. Pour mémoire, il précise que l'ancienne mandature avait prévu des travaux pour un montant de 1 299 896 € avec une participation de l'Agglomération de 400 000 € et du Conseil Général de 178 000 €.

Il restait donc à charge pour la Commune, 721 896 €

Monsieur Jean Pierre CRESPO indique que la différence est de 156 771 € et il s'agit effectivement d'une économie réalisée, moins 46 000 € suite au licenciement de Mr Andueza, ce qui fait 110 771 € puisque les travaux à la place Péri n'ont pas été effectués. Il abonde dans le sens de Monsieur DUBOURDIEU et précise que l'ancienne majorité n'aurait eu recours à l'emprunt qu'à hauteur des sommes nécessaires.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que s'agissant de la voirie de la rue Paul Biremont, 50 000 € sont prévus. Cependant, suite à une réunion avec le Conseil Général en mai 2010, 100 000 € avaient été actés. Il se demande donc où sont passés les 50 000 €.

Il pense que les places Péry et Sémard n'auraient pas couté plus cher dans le projet Andueza sachant que les matériaux employés étaient presque les mêmes.

Concernant le projet la Terrasse, Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que Monsieur le Maire regrette qu'il n'y ait pas un hôtel /bar/ restaurant. Pourtant, il a remis en cause de nombreux projets. Il se demande pourquoi il ne l'a pas fait en l'espèce.

De plus, il rappelle que le projet réalisé par l'ancienne mandature a été voté par l'actuelle équipe. Il pense qu'un partenaire aurait pu être recherché afin de réaliser ce souhait.

En outre, pour l'îlot Landaboure, Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que la recette annoncée est de 478 500 € mais elle est à minorer de 246 000 € (maison Chevalier). Ces sommes sont inscrites dans les restes à réaliser 2014. De plus, il est annoncé la réalisation d'un CCAS pour un montant de 232 500 € avec des travaux d'accessibilité, un accueil de qualité garantissant la confidentialité et répondant aux besoins du service et de ses partenaires mais il s'interroge sur le devenir du personnel pendant les travaux. Il souligne que des frais supplémentaires vont devoir être engagés pour le reloger provisoirement. Il dit qu'avec ces 232 500 €, rien ne sera réalisé tandis qu'avec l'ancien projet, un CCAS flambant neuf était prévu.

Monsieur Jean Pierre CRESPO indique que l'Ilôt Biremont sera évoqué lors de la délibération suivante.

Monsieur Jean Pierre CRESPO souligne qu'il est prévu 2 logements à La Poste. Il en prend acte.

Il poursuit sur le schéma global de réaménagement de Saint Bernard et du quai du Bazé qui est un sujet très important et rappelle que l'ancienne mandature y était très attachée. Il souhaite d'ailleurs rendre hommage à Monsieur Bernard LESBATS qui est un architecte-urbaniste de renom car c'est son travail qui se poursuit. Des études sont réalisées mais il souhaite savoir qui va les payer car elles vont coûter une fortune.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit que toutes ces opérations vont permettre à la Commune d'atteindre ses objectifs en matière de production de logements sociaux soit 87 logements pour la période de 2014 à 2016. Il pense qu'il faut remercier l'ancienne équipe car il s'agit de son programme. Il rappelle que les 24 logements de la Rose des Vents, livrés en 2013, sont comptabilisés. En 2008/2013 : 284 logements collectifs ont été livrés dont 140 logements sociaux et 5 logements étudiants (+ 50 % logements sociaux).

Aujourd'hui, il a été décidé de ne pas faire de logements sociaux pour des programmes en dessous de 10 logements. Il impute à Monsieur le Maire la modification du PLU pour enlever les logements sociaux à la Terrasse.

Monsieur Gilles LASSABE rétorque en signalant que les logements sociaux sont toujours prévus à la Terrasse et que le PLU n'a absolument pas été modifié. Il précise que les projets sont menés avec les services de l'Agglomération et qu'ils ne sont pas le fruit de caprices locaux. Il y a toujours 3 logements sociaux prévus sur le projet la Terrasse. Au niveau du permis de construire d'Eiffage, qui a été recommencé car caduque, la majorité a souhaité faire 40 % de logements sociaux. Il s'agit d'une volonté politique de faire du logement social et non pas comme la

précédente mandature de réaliser un pourcentage. Il reconnaît profiter d'une certaine dynamique, notamment avec Canditte. Il regrette néanmoins l'attitude de l'ancienne mandature qui allait chercher les promoteurs pour faire des VEFA.

Monsieur Gilles LASSABE rappelle que Monsieur Bernard LESBATS avait un contrat avec la Ville, de décembre 2013 à mars 2014, pour un montant de 30 000 € avec trois missions à remplir :

- . l'îlot Biremont qui était déjà entre les mains de l'ACBA,
- . le Port St Bernard-Bazé dont le schéma global était en cours de réalisation,
- . et le PLU n° 6 qui n'a pas été réalisé, ce qui a coûté à la nouvelle gouvernance 600 000 € pour l'affaire Garcia et de nombreux projets non aboutis.

Il signale qu'il était payé à faire trois choses qu'il n'a pas faites. Il rajoute que Monsieur Andueza et Monsieur Lesbats n'ont pas été virés, ils ont été dédommagés et traités avec dignité et chacun a retrouvé un emploi.

Monsieur Jean Pierre CRESPO n'abonde pas avec ce qui vient d'être dit. Monsieur Lesbats a fait beaucoup d'autres choses. Il reproche à Monsieur LASSABE de contredire ses propos au niveau des logements sociaux de la Terrasse.

De plus, Il dément le fait que l'ancienne municipalité ait réalisé des VEFA.

Il lui ait répondu que c'est le cas aux Résidence Pierre Lousse.

Monsieur Jean Pierre CRESPO note que dans le bilan 2014-2016 il a été incorporé les 24 logements de la Rose des Vents livrés en 2013, ce qu'il estime ne pas être très correct.

En ce qui concerne les établissements scolaires, Monsieur Jean Pierre CRESPO note la perte d'une classe à Langevin et la sortie de la REP. C'est un triste bilan pour une première année de mandat. Il y a quelques années, la mandature en place avait été frappée par la même problématique mais la mobilisation avait été très importante et les décideurs avaient fait marche arrière. C'est une question de batailles, de luttes et d'engagements. Aujourd'hui, il n'y a pas la même volonté et il pense que c'est très grave. Par rapport à la construction du collège sur un terrain apporté par la Commune, Monsieur le Maire a rectifié et il en prend acte.

Il poursuit en disant que l'aménagement de voirie pour un montant de 350 000 € n'a pas été découvert comme indiqué car il avait été évoqué lors de la passation des pouvoirs.

Monsieur le Maire rétorque que lorsque l'indivision Garcia a vu le jour et devant les reproches formulés par Monsieur Favraud, il a provoqué une entrevue avec l'ancienne mandature et c'est à ce moment-là qu'il a découvert que cet aménagement était à réaliser.

Madame Marie José ESPIAUBE rappelle à Monsieur le Maire qu'elle lui avait fait part de sa disponibilité pour la passation de pouvoirs la semaine de son élection et regrette donc ses propos. Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas polémiquer sur ce point.

Monsieur Jean Pierre CRESPO revient sur le projet concernant l'aménagement des abords du collège présenté en commission travaux et précise que l'esquisse dévoilée a été réalisée par Monsieur Bernard LESBATS. Il indique que ce dessin a circulé au sein des services du Conseil Général et a été repris par un maître d'œuvre pour un montant de 40 000 €. Il pense que la Ville de Boucau possède du personnel qualifié pour traiter ce dossier et qu'elle ne doit pas aller faire des dépenses par ailleurs surtout lorsqu'elle est propriétaire des plans.

Monsieur Jean Pierre CRESPO poursuit en indiquant que son groupe est d'accord pour la reconduction des subventions aux associations.

Concernant la Scène Nationale, Monsieur Jean Pierre CRESPO préconise la création d'un COPIL pour étudier la rénovation du centre Paul Vaillant Couturier en adéquation avec un vrai projet

culturel qui n'existe pas aujourd'hui. Il se réjouit quant à une éventuelle intervention de la DRAC car l'ancienne mandature n'a pas réussi à obtenir quoique ce soit de cet organisme totalement impécunieux.

Monsieur Jean Pierre CRESPO continue et précise que la borne pour les véhicules électriques à la Place Sémard était déjà prévue à la place Péri comme d'ailleurs un panneau d'affichage lumineux. Il rappelle à Monsieur Patrick ACEDO qu'il lui a transmis les informations sur le processus à suivre concernant le SDEPA.

Monsieur Jean Pierre CRESPO pense que pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement, rien n'est clair, rien n'est précis. Il se demande ce que signifie la mise en place d'un schéma de mutualisation par l'ACBA.

Quant à la reprise de l'éclairage public, Monsieur Jean Pierre CRESPO indique qu'il est annoncé une économie de 40 000 €. Il rappelle qu'une convention avec le SDEPA avait été signée avec des missions préventives et curatives en plus de l'entretien courant. Il précise que Monsieur le Maire avait d'ailleurs voté la délibération. Cette économie veut dire que rien ne sera investi en matière d'éclairage public.

Monsieur le Maire indique que le remplacement des pièces défaillantes sera à la charge de la Commune. Il rappelle que trois techniciens des services techniques ont déjà été envoyés en formation à Sainte Afrique et que la Ville a récupéré la gestion de l'éclairage public, sans embauche.

Monsieur Jean Pierre CRESPO n'accepte pas que l'on parle alors d'une économie de 40 000 € car les pièces seront à régler par la collectivité et il n'y aura plus de missions de prévention.

De plus, pendant que le personnel sera déployé sur l'éclairage public il ne sera pas ailleurs et il y aura du matériel à entretenir. Il rappelle à Monsieur le Maire que c'est peut-être pour ces raisons, qu'à l'époque, il avait voté pour la convention du SDEPA.

Monsieur Jean Pierre CRESPO indique l'accord de son groupe concernant la stabilisation de la fiscalité.

Quant à la volonté de recourir raisonnablement à l'emprunt, Monsieur Jean Pierre CRESPO annonce qu'en 2015 un emprunt de 100 000 € devait s'éteindre. Il regrette que ce point n'ait pas été évoqué.

Monsieur le Maire répond que ce sera fait lors du vote du budget.

Monsieur Jean Pierre CRESPO dit qu'à la lecture de ces orientations budgétaires, il apparaît beaucoup trop de zones d'ombre et d'absence de réflexions.

En effet, il souligne que l'ancienne équipe possédait un projet « Boucau 2020 » réalisé par Mr Bernard LESBATS qui prenait en compte toutes les problématiques de la Ville. Il précise à ce propos que le schéma du port avait été lancé avec ce projet de Ville qui avait été remis à l'Agglomération. Il pense qu'il s'agit d'un document indispensable et regrette qu'aujourd'hui, il n'existe pas.

Il indique qu'il n'y a rien concernant la rénovation ou la reconstruction des services techniques. Il s'agit pourtant d'une question de sécurité et d'accueil du personnel.

Il poursuit et dit qu'il n'y a rien sur les travaux de voirie, rue Georges Lassalle et rue de Matignon ou sur l'aménagement du carrefour Séverin Latappy/Barthassot. Des études ont pourtant été lancées et il aurait souhaité connaître la suite de ces dossiers.

Il rajoute qu'il n'y a rien sur la démolition de la salle Ferdinand Darrière, rien sur le déménagement du billard club, rien sur le projet de la Lèbe et sur le projet Malaga, pas un mot sur l'économie.

Pour conclure, Monsieur Jean Pierre CRESPO pense que les orientations budgétaires proposées par Monsieur le Maire sont extrêmement décevantes. Elles marquent l'absence totale d'idées prospectives pour l'avenir de Boucau. Pire encore, un sentiment d'avancer à vue et de médiocrité qui laisse son groupe dans l'expectative. Il s'interroge sur l'ambition que porte la Municipalité pour la Commune. Selon lui, la réponse est malheureusement dans la question : aucune.

Monsieur Christophe MARTIN remercie Monsieur le Maire pour la transmission des éléments de son document concernant le débat d'orientations budgétaires suffisamment tôt, ce qui a permis de pouvoir l'étudier.

Il poursuit en indiquant que la présentation des premières orientations budgétaires de la mandature constitue sans nul doute un premier moment de vérité, un peu plus d'un an après l'installation de la nouvelle majorité municipale.

Un moment où les discours de campagne, trop souvent lénifiants ou peu scrupuleux commencent à se fracasser sur le mur de la réalité...

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'incontestablement, les perspectives budgétaires de la Ville de Boucau immédiates et à plus long terme se trouvent dorénavant placées sous la contrainte de la maîtrise générale des dépenses publiques. Mais c'est là, désormais le lot commun de toutes les collectivités et de tous les organismes gestionnaires et comptables de l'argent public.

Monsieur Christophe MARTIN souligne qu'un rappel préalable s'avère indispensable : lorsque la nouvelle majorité de Gauche a pris en main le gouvernement du pays, il y a maintenant deux ans et demi, elle y a trouvé un déficit d'une ampleur sans précédent : plus de 1800 milliards d'Euros de dettes (que les divers gouvernements de droite avaient donc multiplié par 2 en 10 ans), et un déficit public annuel de plus de 100 milliards d'Euros (multiplié par 4).

C'est là un rappel préalable indispensable afin de replacer chacun devant ses responsabilités.

Un rappel indispensable également pour comprendre le défi de redressement des comptes publics qui s'impose à tous.

Et ce, quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur la question du pilotage des politiques économiques publiques de la zone €uro, et du positionnement du curseur entre politique de croissance et politique de consolidation budgétaire.

Le débat est relancé aujourd'hui mais il ne souhaite pas s'y attarder pour rester plus modestement centré sur la réalité budgétaire boucalaise.

Une fois évoqué le contexte général dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires de la ville il en vient au cœur du sujet.... A commencer par la question si cruciale des recettes.

La baisse notable de la DGF est donc une donnée lourde, comme cela a été rappelé : 142 000 € en moins en 2015 (après une baisse de la DGF de 107 000 € en 2014). Incontestablement, elle contribuera à réduire les marges de manœuvre de la Ville. La Ville dispose toutefois de ressources fiscales propres, essentiellement le produit de la TH et de la TF.

De ce côté-là, les perspectives sont plus rassurantes du fait notamment de l'élargissement des bases, c'est-à-dire de l'augmentation prévisible du nombre de logements et donc de contribuables boucalais...

Il avait déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises lors des discussions budgétaires sur les exercices précédents et, il avait insisté à l'occasion de la dernière campagne pour les municipales, c'est évidemment cette croissance urbaine et démographique qui offre à la Ville sa meilleure perspective de dynamique budgétaire et donc ses marges de manœuvre...

Traduit en termes simples : davantage de boucalaises et boucalais font davantage de recettes fiscales à mettre au pot commun.

Evidemment, cela renvoie ainsi à la question du développement de l'urbanisation de la Ville.

Si la réhabilitation du centre ancien qu'il n'appelle pas volontairement le « Bas Boucau » (les mots ont leur importance) est une réponse vertueuse, il observe que, pour l'instant, la majorité en place se contente de poursuivre le travail lancé par l'équipe précédente.

Il cite : Places Sémard (et Péri), immeuble la Terrasse, îlot Landaboure, Ilot Lartigue, Ilot Biremont, Canditte... rien de nouveau si ce n'est quelques reconsidérations de projets... bien souvent à la baisse.

Quant au projet de réaménagement de St Bernard et du quai du Bazé, ils sont tous deux déjà inscrits dans le schéma d'aménagement stratégique du port de Bayonne porté par le Conseil Régional.

C'est grâce à cette vision anticipée des prédécesseurs que la municipalité arrivera sans grande difficulté à atteindre les 87 logements sur la période 2014-2016 demandés par Monsieur le Préfet.

Monsieur Christophe MARTIN indique qu'il n'a pas trouvé dans le texte présenté l'ambition ou la direction que l'équipe municipale souhaite prendre en matière de production et de réhabilitation de logements sur la commune.

Pendant la campagne électorale, la liste Boucau Convivial disait que Boucau ne pourrait pas rattraper son retard et qu'il faudrait faire évoluer la Loi... or, par voie de presse (Sud-Ouest du 13 mars), il est dit que « le logement constitue un axe majeur du programme de Boucau convivial ». Même s'il regrette que cette orientation n'ait pas été portée devant le conseil municipal, il note cet infléchissement qui va dans le bon sens.

Il souhaite savoir comment la Municipalité va assurer la mixité sociale dans le quartier si seuls les promoteurs sont à la manœuvre. Quelle sera l'âme du quartier? Sa cohérence? Son intégration dans la ville?

Il pense que concentrer la très grande majorité des logements sociaux dans le centre ancien serait un mauvais choix.

Au contraire, il est convaincu que l'opportunité de la zone de la Lèbe s'impose comme la solution complémentaire qui permettra à la fois de répondre aux exigences de la loi SRU mais aussi d'assurer cette mixité sociale sur l'ensemble de la ville, mixité garante du bien vivre ensemble.

Monsieur Christophe MARTIN dit que l'encours de la dette est aussi à surveiller Il faudra désormais 9,4 années pour désendetter complétement la commune (seuil critique à 9,8 années).

A propos de l'investissement maintenant, il est annoncé une réduction de la voilure de manière générale pour les exercices à venir. Et en effet, c'est bien à cette évolution que l'on peut s'attendre, à la fois du fait de la réduction de la capacité d'autofinancement de la ville et de la réduction à attendre des subventions et participations des autres financeurs publics eux aussi concernés par la raréfaction de l'argent public.

On doit s'attendre à une réduction significative de la politique d'investissement de la ville.

Mais, au-delà de ce cadre général, ce qui frappe dans les orientations budgétaires présentés en matière d'investissements qui viennent tout de même un an après l'entrée en fonction de la majorité, c'est leur caractère extrêmement imprécis et nébuleux comme si les grandes directions n'avaient pas été clairement définies, les priorités hiérarchisées.

Comme si la majorité ne savait pas vraiment où aller et surtout quel avenir construire pour la ville.

Monsieur Christophe MARTIN dit qu'il n'y a rien sur la place de Boucau dans l'Agglomération, rien sur les projets d'intérêts communautaires dans la Commune.

Il faut rechercher des économies sur le fonctionnement, avec par exemple l'examen de quelles pourraient être les perspectives de mutualisation des moyens avec les services de l'ACBA. Aucune piste affichée sur la maitrise des dépenses de fonctionnement.

Sur le 011, charges à caractère général, il faut revoir les contrats de services (330 000 € en augmentation de 9 000 € en 2014) l'énergie et l'électricité (270 000 €, les frais d'affranchissement et de télécommunication à l'heure de numérique (58 500 €)

Il aborde ensuite le 2ème axe des orientations stratégiques pour 2015 : réfection des routes et trottoirs et actions sociales.

Il est évoqué le réaménagement du CCAS, sur ce point, il regrette l'abandon du précédent projet qui aurait permis d'avoir un CCAS plus grand, adapté à une ville en devenir, plus fonctionnel, accessible à tous, et sans coût supplémentaire pour le contribuable puisque financé dans le projet global du promoteur.

L'évolution du centre de loisirs vers un centre social est une idée louable que l'équipe socialiste soutient et espère voir aboutir en 2015.

Puis, il est abordé le futur collège. Il précise alors que contrairement à ce qui a été écrit, le terrain n'a pas été apporté par la commune, mais il note la rectification de Monsieur le Maire.

En effet, il a été acheté par le Conseil Général au prix de 600 000 €.

Concernant les aménagements des abords, il confirme comme indiqué à l'adjoint en charge des travaux le 17 février et, comme cela a été précisé par les services du Conseil Général pas plus tard que jeudi dernier, qu'en contre partie de la régularisation du transfert de propriété de l'ancien collège, le Département serait en capacité de réaliser les abords et aménagements de sécurité du collège (y compris stationnement) en maîtrise d'ouvrage directe.

Enfin, la culture maintenant :

Le partenariat avec la Scène Nationale est reconduit et c'est heureux. En revanche, il souligne qu'il a du mal à y voir clair sur les ambitions de la Commune concernant le réaménagement – restructuration du complexe Paul Vaillant Couturier.

Il ne pense pas sérieusement qu'un coût de peinture dans le hall d'entrée et quelques remplacements d'éclairage seront de nature à répondre sérieusement à la problématique.

Par ailleurs, une inscription du projet de rénovation de la salle de spectacle a été inscrite dans le CPER. Qu'en est-il de son avancement ?

Il indique être d'accord pour la rénovation du site internet. Mais est-il prévu de mettre ou remettre en place le journal municipal. Depuis les dernières élections le magazine de la Ville n'a pas été publié une seule fois, pas même pour présenter les nouveaux élus... Il demande ce qu'il est envisagé de faire en la matière.

Enfin, il demande ce qu'il en est des routes car c'était bien le titre du deuxième axe principal de ces orientations... 150 000 € sont prévus pour l'accessibilité.

Certes, l'accessibilité est très importante mais où sont situés les projets. Il souhaite savoir ce qui va être réalisé avec si peu d'argent consacré aux routes et trottoirs. Là aussi, quelle est la stratégie mise en œuvre, à court, moyen et long terme ?

Il pense que les rues de Matignon et Georges Lassalle doivent être fléchées prioritairement (il souhaite savoir où en est l'étude pluviale pour cette dernière).

Il constate que le dernier axe du projet de la Municipalité pour 2015 porte sur la volonté de faire de Boucau une ville d'avenir et de qualité. Mais comment ?

Il cite: réduire les dépenses énergétiques - Acquisition d'un véhicule municipal électrique (qui sera le second) - mettre en place une aire de co-voiturage, un panneau lumineux - poursuivre la démarche zéro phyto (pas comme l'année dernière, il l'espère).

L'ambition est modeste pour faire de Boucau une Ville de qualité et d'avenir.

Il pense que les orientations présentées pour 2015 n'ont pas réellement de direction affirmée, manquent de sens et d'ambition pour la Commune.

Il ajoute qu'il l'avait bien senti lors de la réunion publique organisée où d'ailleurs, et peut être pour cause, Monsieur le Maire avez bien pris soin de ne pas donner la parole au public. Curieuse conception de la démocratie et en contradiction avec les discours de campagne de la liste Boucau Convivial et lorsque Monsieur GONZALEZ siégeait dans l'opposition.

La nouvelle gouvernance et la nouvelle démocratie locale semblent avoir déjà vécu à Boucau.

Mais il reviendra plus concrètement sur ces sujets lors du vote du budget afin de faire part des propositions que son groupe imagine pour Boucau dans le cadre contraint qui est désormais le sien.

Monsieur le Maire répond que chacun s'est exprimé, qu'il y a beaucoup d'arguments et regrette que les anciennes municipalités ne les aient pas mis en pratique.

Il annonce, au sujet du collège, que le 6 février dernier un courrier du Président du Conseil Général est arrivé en mairie pour une relance concernant deux lettres, dont la première date de juin 2013, restées sans réponse.

La municipalité se retrouve encore à traiter les problèmes de la mandature précédente.

Il dit que ses orientations budgétaires manquent peut-être d'ambition ou de vue à long terme mais vu le contexte économique avec des finances contraignantes, il refuse de se prononcer.

Il rappelle que lors de sa campagne électorale, il n'a fait aucune promesse pharaonique contrairement à Monsieur Christophe MARTIN qui avait annoncé 30 % de logements sociaux en moyenne. Cependant, le calcul réalisé avec l'assistant du Préfet démontrait que les 87 logements apparaissant dans les objectifs préfectoraux étaient réalistes à condition qu'il y ait 100 % de logements sociaux.

En outre, il indique qu'étant donné la démographie de plus en plus importante, il faudra assurer les services publics avec du personnel. Diminuer le fonctionnement sera bien difficile dans ces conditions.

Il regrette que ses orientations ne soient pas assez optimistes, mais la majorité en place tient compte des chiffres recueillis.

Il confirme à Monsieur Jean Pierre CRESPO qu'il y a bien 350 000 € de réelle différence concernant les deux projets des places et s'engage à lui communiquer, à nouveau, les éléments.

Il déplore que l'opposition lui reproche sa vigilance concernant les deniers publics.

Madame Marie Ange THEBAUD intervient pour rappeler que l'équipe municipale porte la voie de Boucau au sein de l'intercommunalité dans de nombreux domaines : PLH, transport urbain, assainissement, eau, PLUi.

Elle réagit concernant les logements pour les personnes handicapées aux résidences Pierre Lousse dont les logements ne sont pas adaptés car équipés de baignoires. Elle confirme, après avoir échangé avec le bailleur social, que cette opération a été réalisée dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), ce qu'elle regrette.